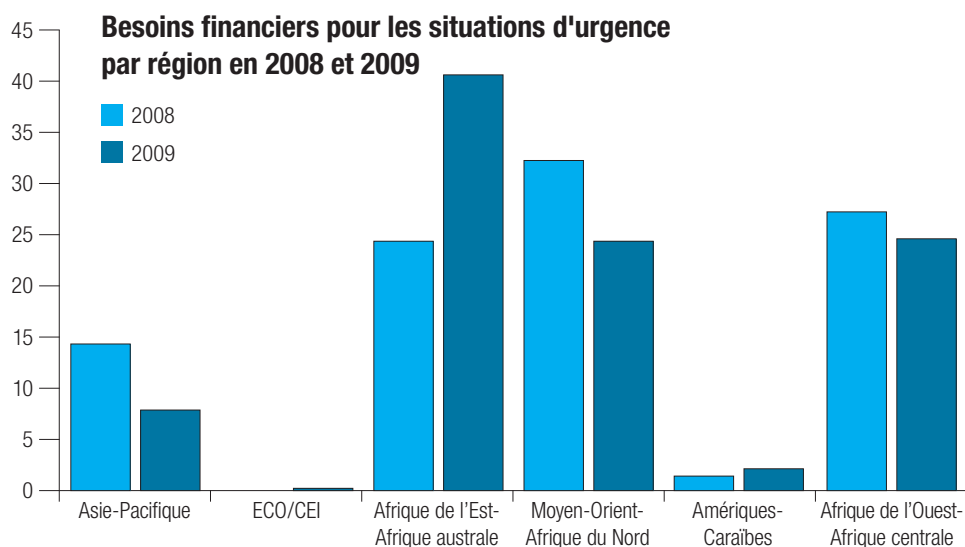


L'ACTION HUMANITAIRE DE L'UNICEF ET LES DÉFIS À L'HORIZON

1. LE RAPPORT SUR L'ACTION HUMANITAIRE

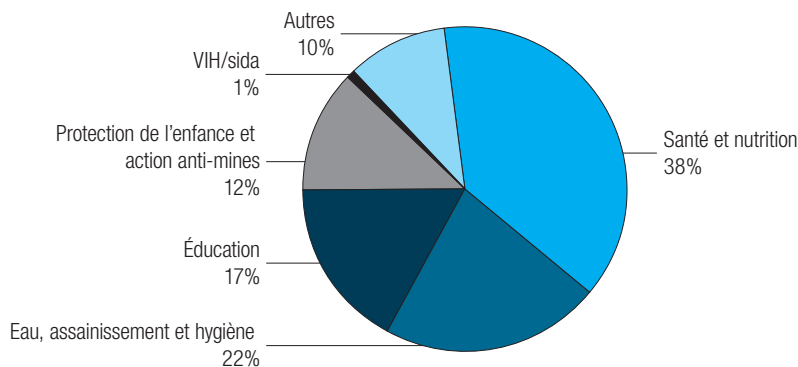
Le *Rapport sur l'action humanitaire* est l'appel de fonds annuel que lance l'UNICEF pour apporter une aide humanitaire aux enfants et aux femmes touchés par les situations d'urgence durables. En 2009, le montant total des fonds nécessaires pour financer les interventions d'urgence bénéficiant du soutien de l'UNICEF s'élève à 1 000 494 205 dollars des États-Unis – soit une hausse de 17 % par rapport à 2008. Le *Rapport sur l'action humanitaire* de 2009¹ porte sur 36 pays contre 39 en 2008², le Myanmar, le Tadjikistan et le Yémen étant venus s'ajouter à la liste.

Par rapport à l'année 2008, les besoins financiers pour les situations d'urgence durables de la région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ont presque doublé. L'Éthiopie, la Somalie et le Zimbabwe ont contribué pour beaucoup à cette augmentation, le Zimbabwe ayant besoin de cinq fois plus de financements. Plus de la moitié des fonds obtenus financeront l'appui que l'UNICEF continue d'apporter aux cinq plus grandes opérations humanitaires menées dans le monde: en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan, en Ouganda et au Zimbabwe.



Lorsqu'on considère les différents secteurs, les besoins nécessaires à la santé et à la nutrition représentent 38 % du montant total des fonds requis pour les situations d'urgence. Vient ensuite le secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène, dont la part est de 22 %. L'UNICEF dirige à l'échelle mondiale les secteurs de la nutrition, de l'eau, assainissement et hygiène et de la protection de l'enfance et co-dirige le secteur de l'éducation avec Save the Children.

Besoins financiers par secteur pour les secours d'urgence en 2009



¹ Le *Rapport sur l'action humanitaire* vient en complément de la procédure d'appel global (CAP). Les besoins financiers qui y sont présentés sont supérieurs ou égaux aux besoins de l'UNICEF énoncés dans le CAP et portent sur un plus grand nombre de pays.

² En 2008, la Jordanie, le Liban, le Lesotho, le Pakistan, la République arabe syrienne et le Swaziland avaient chacun fait l'objet d'un chapitre.

2. LE RAPPORT SUR L'ACTION HUMANITAIRE NE PRÉSENTE QU'UNE PETITE PARTIE DES INTERVENTIONS DE L'UNICEF EN SITUATION D'URGENCE³

Les situations d'urgence présentées dans ce *Rapport sur l'action humanitaire* ne représentent qu'une petite partie des interventions en situation d'urgence auxquelles participe l'UNICEF. L'UNICEF est présent sur le terrain dans plus de 150 pays, ce qui rend l'organisation comparativement plus à même de faire face à de nouvelles situations de crise. Entre 2005 et 2007⁴, l'UNICEF est intervenu chaque année dans quelque 276 situations d'urgence, dans 92 pays. En moyenne, seules 25 % de ces situations de crise étaient préexistantes ou de longue durée ; 75 % d'entre elles étaient nouvelles.

Les situations d'urgence peuvent être dues à des catastrophes, à des conflits sociaux et politiques, des épidémies, des violations systématiques des droits de l'homme, ou toute autre situation qui met en danger les droits et le bien-être des femmes et des enfants dans des proportions telles qu'il est impérativement nécessaire de prendre des mesures exceptionnelles. Entre 2005 et 2007, plus de 50 % des situations d'urgence étaient dues à des catastrophes, les conflits ne représentant que 30 % des interventions d'urgence menées par l'UNICEF et les situations de crise sanitaire 19 %.

3. L'IMPORTANCE DES PARTENARIATS ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

L'UNICEF est déterminé à former des partenariats renforcés et durables en situation d'urgence, qui contribuent à la réalisation des droits des enfants et des femmes. L'UNICEF bénéficie d'un nombre important de partenariats variés dans le secteur de l'action humanitaire et d'autres domaines d'action, principalement avec d'autres organismes des Nations Unies, des ONG, le mouvement de la Croix-Rouge et d'autres organisations internationales et régionales. Cela vaut aussi bien pour l'acheminement et la coordination pratique de l'aide humanitaire sur le terrain que pour la définition de normes, la mobilisation en faveur de l'aide humanitaire et l'obtention de nouvelles politiques.

L'UNICEF souscrit aux principes du Dispositif mondial d'aide humanitaire⁵, qui sont mis en œuvre dans l'ensemble de l'organisation et mis en pratique par le biais de divers mécanismes, y compris les fonctions de direction sectorielle, les Accords de coopération de projet entre ONG et l'UNICEF, la formation aux interventions d'urgence et aux activités de préparation et la révision des *Principaux engagements pour les enfants en situation d'urgence*, entre autres. On continuera à recourir à des mécanismes de consultation pour faire participer plus systématiquement les principales ONG humanitaires en tant que partenaires stratégiques de l'UNICEF en situation d'urgence. On renforcera conjointement les capacités des ONG de façon à perfectionner la préparation, les interventions et les systèmes d'alerte rapide. On améliorera la communication en situation d'urgence et on établira une fonction de liaison avec les ONG à l'échelle mondiale.

En plus de créer et d'entretenir des partenariats, l'UNICEF est résolu à continuer à se doter de capacités supplémentaires pour se préparer aux situations d'urgence et y répondre. Le Programme de renforcement des capacités humanitaires mondiales de l'UNICEF vise à améliorer l'action humanitaire. Parmi les progrès réalisés à ce jour figurent le renforcement de la fonction de coordonnateur sectoriel, l'élaboration de directives financières et administratives simplifiées pour les situations d'urgence, la mise en œuvre du mécanisme de surveillance et de signalement des graves violations des droits des enfants, l'amélioration de la capacité à prendre en compte l'élaboration de programmes en faveur des femmes dans le cadre de l'action humanitaire, le déploiement efficace de personnel de renfort et l'amélioration des listes, l'accroissement du nombre de partenaires prêts à intervenir et le renforcement des capacités logistiques.

Les efforts de réduction des risques à l'échelle des pays seront renforcés dans le cadre d'initiatives et de projets pilotes visant à accroître les connaissances, les compétences et les ressources des partenaires à tous les stades du cycle de gestion des risques – avant, pendant et après les situations d'urgence. Il est prévu que l'UNICEF coopère étroitement avec divers partenaires – gouvernements, ONG, organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et autres acteurs de la société civile – tout en maintenant en interne ses importantes capacités de préparation et d'intervention.

3 D'après une étude menée à l'échelle mondiale par le Bureau des programmes d'urgence (EMOPS) – Early Warning and Preparedness Unit, *UNICEF's Emergency Response in 2007*, Summary Data, juillet 2008.

4 Les données pour l'année 2008 n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction du présent document.

5 L'UNICEF souscrit aux principes de partenariat suivants du Dispositif : égalité, transparence, approche axée sur les résultats, responsabilité et complémentarité.

4. LES DÉFIS À VENIR : LE PRIX ÉLEVÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'impact du prix élevé des denrées alimentaires sur l'action humanitaire de l'UNICEF

La majorité des pays sur lesquels porte le présent *Rapport sur l'action humanitaire* ont subi les conséquences du prix élevé des produits alimentaires, qui a aggravé l'état nutritionnel des femmes et des enfants en situation de vulnérabilité. Alors qu'en 2007, on estimait à 850 millions⁶ le nombre de personnes souffrant de la faim, ce nombre est vraisemblablement passé à 950 millions⁷ du fait de la hausse des prix alimentaires. Même avant 2008, de nombreuses familles avaient du mal à survivre, bien que les prix alimentaires aient diminué de 75 % entre 1974 et 2005. Entre mai 2007 et mai 2008, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 50 %⁸, ce qui a empêché certaines familles d'acheter des aliments de base pour leurs enfants.

En outre, le prix élevé des denrées alimentaires exacerbe la vulnérabilité de la population dans les pays qui connaissent des conflits et des crises politiques de longue date, des catastrophes ou un taux endémique de VIH/SIDA et force les familles à recourir à des mesures extrêmes. La protection de l'enfance n'en est alors que plus importante, car dans ces conditions le travail des enfants risque d'augmenter, les mariages précoces de se généraliser et la fréquentation scolaire de diminuer. L'UNICEF mène un grand nombre d'activités variées de protection de l'enfance afin d'enrayer ces conséquences négatives.

Dans le cadre du Cadre d'action global⁹, il a été décidé d'intensifier la mise en œuvre d'interventions concertées de lutte contre le prix élevé des produits alimentaires dans 27 pays¹⁰, dont 17 figurent dans le présent appel. Le partenariat mondial REACH, organisé par l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM), est une autre initiative clé visant à éliminer la faim et la malnutrition chez les enfants.

L'action que l'UNICEF mène en coopération avec ses partenaires consiste à aider les gouvernements à assurer la sécurité nutritionnelle, notamment celle des enfants, des femmes enceintes et de celles qui allaitent. La sécurité nutritionnelle passe par l'accès non seulement à des aliments adéquats, mais également aux micronutriments nécessaires et à l'eau salubre, ainsi que par l'hygiène et l'assainissement, des services de santé de qualité, et de meilleures pratiques des ménages et des communautés en matière de soins des enfants et d'hygiène et de préparation alimentaire.

Comme en témoigne ce *Rapport sur l'action humanitaire*, l'UNICEF a entrepris diverses initiatives visant à combattre l'effet négatif du prix élevé des denrées alimentaires sur la santé et le statut nutritionnel des enfants. L'UNICEF aura cependant besoin de davantage de ressources pour pouvoir répondre en 2009 aux besoins des enfants et des femmes de par le monde¹¹.

L'impact des changements climatiques sur l'action humanitaire de l'UNICEF

Des études récentes sur les changements climatiques ont donné lieu à une série de prévisions très préoccupantes :

- une hausse de la température de cinq degrés Celsius d'ici à 2080 ;
- des risques de famine pour environ 50 millions de personnes d'ici à 2010 ;
- des risques d'inondations pour des millions de personnes en Asie ;
- de plus graves conséquences dans les pays déjà en proie à la pauvreté ;
- une augmentation de la fréquence et de l'intensité des ouragans ;
- une sécheresse plus étendue en Afrique subsaharienne ;
- des phénomènes climatiques plus variables et extrêmes en général.

6 Programme alimentaire mondial, World Hunger Map, WFP, 2007.

7 Programme alimentaire mondial, 'WFP says high food prices a silent tsunami, affecting every continent', PAM, avril 2008.

8 International Food Policy Research Institute, Issue Brief 54, IFPRI, octobre 2008.

9 Le cadre d'action global a été mis au point par l'Équipe spéciale de haut niveau, qui a été constituée par le Secrétaire général de l'ONU en avril 2008 et dont l'UNICEF fait partie.

10 **Afghanistan**, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, **Burundi**, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, **Mauritanie**, **Mozambique**, **Népal**, **Niger**, Pakistan, République centrafricaine, Sierra Leone, **Tadjikistan**, Togo, **Yémen** (les pays dont le nom est en caractères gras figurent dans le *Rapport sur l'action humanitaire* de 2009).

11 UNICEF, High Food Prices /Nutrition Security, Action for Children, 19 novembre 2008.

L'UNICEF estime que les enfants doivent, du fait de leur vulnérabilité particulière, occuper une place centrale dans les politiques mondiales, nationales et infranationales ayant trait aux changements climatiques et à la sécurité humaine. Des données montrent de façon convaincante que bon nombre des causes de mortalité des enfants (le paludisme, la diarrhée et la dénutrition) sont très sensibles aux conditions climatiques. En outre, les femmes et les enfants représentent en moyenne 65 % des personnes qui seront touchées chaque année dans les dix prochaines années à venir par des catastrophes climatiques – 175 millions d'entre elles étant des enfants¹². Si les catastrophes qui surviennent subitement se caractérisent généralement par la perte de vies humaines et de moyens de subsistance, les catastrophes climatiques, comme la montée à long terme du niveau de la mer et les périodes prolongées de sécheresse et d'inondations, pourraient de par leur nature entraîner une hausse spectaculaire du nombre de personnes déplacées.

Tout en mettant actuellement au point sa propre stratégie de lutte contre les effets des changements climatiques, l'UNICEF reconnaît à quel point les mesures de réduction des risques de catastrophe sont importantes pour s'adapter aux changements climatiques. Pour faire face à la multiplication escomptée des catastrophes, l'UNICEF privilégie donc les mesures qui renforcent les capacités d'adaptation des individus et des communautés face aux risques probables tout en développant également les systèmes d'alerte rapide, de préparation et d'intervention. L'UNICEF définira également des mesures précises visant à renforcer la capacité de ses partenaires locaux et infranationaux à atténuer les effets des catastrophes, ainsi qu'à s'y préparer et à y faire face.

En 2008, diverses mesures de réduction des risques de catastrophes ont été mises au point. Un programme régional de réduction des risques de catastrophe a par exemple été établi en Asie centrale, dans quatre pays, afin de renforcer la capacité des gouvernements à gérer les catastrophes, tout en encourageant également les capacités d'adaptation des communautés et la sûreté des écoles. En Haïti, à la suite d'une saison d'ouragans particulièrement meurtrière, l'UNICEF a veillé non seulement à intégrer la réduction des risques de catastrophe au programme de relèvement mais également à ce que des mesures du même ordre soient prises en compte à plus long terme dans le Plan d'action de pays. L'UNICEF estime que ces programmes et d'autres projets similaires devant être mis en œuvre en 2009 – au Honduras, en Inde, à Madagascar et ailleurs – peuvent contribuer pour beaucoup à réduire les risques que présentent les changements climatiques pour les populations vulnérables, et notamment les femmes et les enfants.

5. CONCLUSION

Le prix élevé des denrées alimentaires a posé problème à la population de nombreux pays du monde en 2008 et demeurera préoccupant en 2009. Les changements climatiques et la fréquence et l'intensité accrues des catastrophes viendront s'ajouter à ces difficultés. D'autres phénomènes mondiaux, comme la croissance démographique, l'urbanisation constante et le coût de plus en plus élevé des carburants et de l'énergie, auront également des répercussions sur le respect des droits et le bien-être des femmes et des enfants. L'UNICEF entend bien adapter son appui et ses pratiques de façon à minimiser la perte de vies humaines et de moyens de subsistance. Des partenariats renforcés et durables contribueront pour beaucoup à relever les défis qui se présentent. L'UNICEF compte coopérer avec les bailleurs de fonds et d'autres partenaires pour défendre et réaliser les droits des femmes et les enfants les plus vulnérables.

¹² Save the Children Fund, Legacy of Disaster, SCF, 2007.